



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 16 août 2017 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

Est absente :

Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 04.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2017
201708-173 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 août 2017 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 16 août 2017

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2017

2.2 Procès-verbal de correction

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du *Règlement sur les finances (29-2013)* au 10 août 2017

3.2 Liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Nomination de monsieur Éric Dancause, directeur des travaux publics et des services techniques, à titre de directeur général adjoint du 21 août au 4 septembre 2017
- 4.2 Dérogations mineures pour l'immeuble situé au 19, avenue Laurendeau connu et désigné comme étant le lot 1 251 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.3 Modification au plan de signalisation pour tenir compte des changements de vitesse sur la rue Sainte-Catherine
- 4.4 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
- 4.5 Paiement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles – TECQ et FCCQ à même la quote-part spécifique de 2017

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 VACANT
- 5.2 Second projet - règlement 58-2016-2 – Règlement modifiant le règlement 58-2016 – Règlement de zonage pour créer les zones I.24 et I.25 à partir de la zone I.07 et pour enlever le nombre maximum de logements autorisés pour la zone CV.01
- 5.3 Adoption - règlement 68-2017 - Règlement régissant l'application du Volet 6 du programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées

6 CONTRATS

- 6.1 Contrat à l'entreprise Filets NAD'S pour la fourniture et l'installation d'un filet protecteur pour le terrain de balle du CRER – 29 807.27 \$
- 6.2 Contrat à l'entreprise Groupe Lincora inc. pour la fourniture et l'installation de casiers - Projet TPST-201502-09 – 41 590.21 \$ taxes incluses
- 6.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour lancer un appel d'offres pour l'achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières organiques pour les années 2018 et 2019
- 6.4 Autorisation de renouvellement pour le contrat TP-ST-2015-14 – Services de contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Montréal-Est jusqu'au 31 octobre 2018
- 6.5 Contrat à Nortrax Québec inc. pour la fourniture d'un (1) balai mécanique amovible 2017 Projet TP-ST 2017-14A – 48 175 \$ taxes incluses
- 6.6 Contrat à Équipements de restaurants de l'Est inc. pour la fourniture et l'installation des équipements de cuisine au CRER - Projet TPST-201502-08 – 25 252 \$ taxes incluses

7 PERSONNEL

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Commandite de 1 000 \$ pour le Salon du commerce et de l'industrie
- 8.2 Don de 450 \$ au Carrefour jeunesse emploi PATME pour le transport de six enfants à un camp de vacances
- 8.3 Don de 500 \$ à l'Association Bénévole PATME pour un bal soulignant le 12^e anniversaire de la Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles
- 8.4 Versement, à même le montant perçu pour la célébration d'un mariage en 2017, d'une somme de 150 \$ et, à même le poste budgétaire « Souscriptions », d'une somme additionnelle de 500 \$, à Action Secours, Vie d'Espoir pour sa prochaine campagne de financement pour amasser des fonds au magasin-partage pour la rentrée scolaire

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUILLET 2017

201708-174

2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

201708-175 2.2

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier, Me Roch Sergerie, informe les membres du conseil qu'il a procédé à la correction du procès-verbal ainsi que de ses extraits de la séance ordinaire du 21 juin 2017 par le remplacement du numéro de résolution 201716-122 par 201706-122.

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29 2013) AU 10 AOÛT 2017**201708-176** 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 10 août 2017.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE 3.2**201708-177**

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

RAPPORT DES SERVICES 4

NOMINATION DE MONSIEUR ÉRIC DANCAUSE, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DU 21 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2017**201708-178** 4.1

Considérant les vacances prévues de madame Josée Guy, directrice générale, pour la période du 21 août au 4 septembre 2017 inclusivement;

Considérant qu'il y a lieu de nommer une personne responsable afin qu'elle agisse à titre de directeur général adjoint durant son absence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur Éric Dancause, directeur des travaux publics et des services techniques, pour exercer les fonctions de directeur général adjoint du 21 août au 4 septembre 2017 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 19, AVENUE LAURENDEAU CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 927 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**201708-179** 4.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 19, avenue Laurendeau connu et désigné comme étant le lot 1 251 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

- d'autoriser pour l'agrandissement du bâtiment principal une marge arrière de 2.75 mètres au lieu de 6 mètres ;
- d'autoriser une emprise au sol pour le bâtiment principal, incluant l'agrandissement proposé, un coefficient d'emprise au sol de 0.52 au lieu de 0.50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION AU PLAN DE SIGNALISATION POUR TENIR COMPTE DES CHANGEMENTS DE VITESSE SUR LA RUE SAINTE-CATHERINE

201708-180 4.3

Considérant l'adoption du règlement 33-2013-6 – Règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement – afin de clarifier les limites de vitesse sur la rue Sainte-Catherine (201703-050);

Considérant l'adoption de nouvelles planches 49 et 50 du plan de signalisation pour se conformer aux modifications apportées à ce règlement (201703-041);

Considérant que le ministère des Transports du Québec a demandé des modifications à la planche 50 du plan de signalisation à la suite de l'étude de ce règlement.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De remplacer l'ancienne planche 50 du plan de signalisation par la nouvelle planche 50, laquelle est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

201708-181 4.4

Considérant l'article 511 de la Loi sur les cités et villes concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Considérant que le conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance, en la manière ci-après prescrite;

Considérant que des immeubles du registre foncier de la Ville de Montréal-Est ont des taxes impayées à ce jour;

Considérant que les taxes échues au 31 décembre 2015 feront l'objet d'une prescription en 2017;

Considérant que la direction des services administratifs et de l'informatique a fait parvenir trois lettres (entre le 24 mai et le 20 juillet 2017) afin de récupérer les sommes dues et que celles-ci n'ont pas suffi à inciter les propriétaires concernés à acquitter les montants dus au 10 août 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'ordonner au greffier de la Ville de vendre, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles sur lesquels des taxes demeurent impayées, dont la date d'échéance précède le 1er janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAIEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU ADMISSIBLES – TECQ ET FCCQ À MÊME LA QUOTE-PART SPÉCIFIQUE DE 2017

201708-182 4.5

Considérant que l'agglomération de Montréal offre chaque année aux municipalités le droit de payer comptant le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles aux deux programmes de subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ);

Considérant que depuis l'année 2013, la Ville de Montréal-Est budgète 100 000 \$ pour acquitter la portion « Grandes Villes » afin de ne pas augmenter indûment sa quote-part;

Considérant que cette option offre aussi à la Ville la possibilité de soumettre ces montants pour les deux programmes de subvention de façon à pouvoir les utiliser si la municipalité n'avait pas d'investissement personnel suffisant admissible à ces subventions;

Considérant que cette année la portion réclamée s'avère très importante, plus que le budget alloué quant au volet Grandes Villes, soit 652 599,38 \$ versus 318 035,34 \$ pour l'année 2015, et pour TECQ 439 301,12 \$ versus 309 939,41 \$ (il faut spécifier que ces sommes ne sont pas directement reliées à notre Ville);

Considérant que la Ville de Montréal-Est réalise et planifie présentement d'importants investissements dans ses infrastructures et ses bâtiments pour lesquels nous ne connaissons pas encore le plein dénouement.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,

Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De payer, à même la quote-part spécifique de 2017, les travaux admissibles à la TECQ, soit 439 301,12 \$ et le volet Grande Ville admissible au FCCQ, soit 652 599,38 \$ effectués pour l'année 2016 par l'agglomération de Montréal;

De transférer la somme de 100 000 \$ prévue pour l'année 2017, dans un surplus accumulé affecté pour ces offres de paiement soumis par l'agglomération annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 5

VACANT 5.1

SECOND PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-2 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR CRÉER LES ZONES I.24 ET I.25 À PARTIR DE LA ZONE I.07 ET POUR ENLEVER LE NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS AUTORISÉS POUR LA ZONE CV.01

201708-183 5.2

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 58-2016-2 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* pour créer les zones I.24 et I.25 à partir de la zone I.07 et pour enlever le nombre maximum de logements autorisés pour la zone CV.01.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,	Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,	
M. le conseiller Michel Bélisle,	
M. le conseiller John Judd,	
M. le conseiller Yan Major.	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 68-2017 - RÈGLEMENT RÉGISSANT L'APPLICATION DU VOLET 6 DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC RELATIF AUX MAISONS LÉZARDÉES

201708-184 5.3

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 68-2017 - *Règlement régissant l'application du Volet 6 du programme Renovation Québec relatif aux maisons lézardées.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS 6

CONTRAT À L'ENTREPRISE FILETS NAD'S POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN FILET PROTECTEUR POUR LE TERRAIN DE BALLE DU CRER – 29 807.27 \$

201708-185 6.1

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection du CRER, des filets de protections doivent être ajoutés afin de minimiser les impacts possibles avec la nouvelle structure du bâtiment (cloison de verre);

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitations via la firme MACOGEP mandatée au projet de réfection du CRER pour le contrat de fourniture et d'installation d'un filet protecteur pour le terrain de balle du CRER;

Considérant que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission, soit :

- Filets NAD'S pour un montant 29 807,27 \$ taxes incluses;
- Les industries FIPEC INC. pour un montant de 38 864,68 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation d'un filet protecteur pour le terrain de balle du CRER à l'entreprise Filets NAD'S pour un montant de 29 807,27 \$ financé à même les sommes disponibles au fonds de parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT À L'ENTREPRISE GROUPE LINCORA INC. POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CASIERS - PROJET TPST-201502-09 – 41 590.21 \$ TAXES INCLUSES

201708-186

6.2

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection du CRER, le remplacement des casiers des différents vestiaires est nécessaire et que cette dépense doit être autorisée par le Conseil dans le cadre de notre politique d'achat;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitations via la firme MACOGEP mandatée au projet de réfection du CRER pour le projet TPST-201502-09 – Contrat pour la fourniture et l'installation de casiers;

Considérant que deux (2) entreprises ont déposé une soumission, soit :

- Groupe Lincora Inc. pour un montant de 41 590, 21 \$ taxes incluses;
- Perfix inc. pour un montant de 45 240,336 \$ taxes incluses;

Considérant que le montant soumis respecte l'enveloppe budgétaire du projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TPST-201502-09 – Contrat pour la fourniture et l'installation de casiers à l'entreprise Groupe Lincora inc. pour un montant de 41 590,21 \$; financé à même les fonds disponibles au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT REGROUPÉ DE BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR LES ANNÉES 2018 ET 2019

201708-187

6.3

Considérant que la Ville de Montréal-Est a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières organiques, pour les années 2018 et 2019;

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants de 45 litres et des mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De confier à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants de 45 litres et de mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Ville de Montréal-Est pour les années 2018 et 2019;

Que, si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Montréal-Est s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
Que, si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Montréal-Est s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-20182019, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Montréal-Est s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Ville de Montréal-Est reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants (ce pourcentage est fixé à 0.5 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE RENOUELEMENT POUR LE CONTRAT TP-ST-2015-14 – SERVICES DE CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2018

201708-188

6.4

Considérant que le contrat de service pour le contrôle animalier arrive à échéance le 31 octobre 2017;

Considérant qu'après vérification, il serait plus avantageux que la Ville se prévale de l'option de renouvellement, tel que stipulé à l'article 7 du contrat octroyé le 18 novembre 2015 (résolution 201511-281);

Considérant que monsieur Pierre Couture, président – directeur général a accepté, pour Le Berger Blanc inc., que le contrat soit prolongé jusqu'au 31 octobre 2018 aux mêmes conditions et selon l'indexation de l'indice du prix à la consommation, tel que stipulé à l'article 7 des Dispositions générales du présent contrat.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De renouveler le contrat TP-ST-2015 -14 – Service de contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, jusqu'au 31 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT À NORTRAX QUÉBEC INC. POUR LA FOURNITURE D'UN (1) BALAI MÉCANIQUE AMOVIBLE 2017 PROJET TP-ST 2017-14A – 48 175 \$ TAXES INCLUSES

201708-189

6.5

Considérant la nouvelle convention collective des cols bleus en vigueur établissant l'horaire régulier à quatre (4) jours par semaine;

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques a le souci de maintenir l'entretien des chaussées, voies cyclables et d'assurer celui-ci de façon hebdomadaire;

Considérant que les besoins d'entretien et de nettoyage de la chaussée sont en constante évolution dans le secteur industriel de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que l'ajout de l'équipement de balai mécanique amovible comblerait adéquatement les besoins opérationnels ciblés pendant l'horaire hebdomadaire de quatre (4) jours semaine;

Considérant que cette acquisition de l'équipement n'était pas au budget et qu'il pourrait avoir un dépassement du montant accordé au PTI 2017 de 25 000 \$ en sus du 400 000 \$ prévu;

Considérant que ce dépassement pourra être validé lors de la dernière acquisition prévue d'un tracteur (chenillette);

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2017-14A – Contrat pour la fourniture d'un (1) balai mécanique amovible 2017 la ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant que trois (3) fournisseurs ont déposé une soumission et qu'après analyse, celles-ci sont jugées conformes, soit :

- Nortrax Québec inc. pour un montant de 48 175 \$ taxes incluses;
- Kubota Montréal pour un montant de 54 054,92 \$ taxes incluses;
- J. René Lafond inc. pour un montant de 57 280,15 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat TP-ST 2017-14A – Contrat pour la fourniture d'un (1) balai mécanique amovible 2017 au fournisseur Nortrax Québec inc. pour un montant de 48 175 \$ taxes incluses;

De financer la somme de 48 175 \$ par le fonds de roulement, laquelle sera remboursée sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT À ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANTS DE L'EST INC. POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINE AU CRER - PROJET TPST-201502-08 – 25 252 \$ TAXES INCLUSES

201708-190 6.6

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection du CRER, le remplacement des équipements de cuisine est nécessaire et que cette dépense doit être autorisée par le Conseil dans le cadre de notre politique d'achat;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitations via la firme MACOGEP mandatée au projet de réfection du CRER pour le projet TPST-201502-08 – Contrat pour la fourniture et l'installation des équipements de cuisine;

Considérant que trois (3) entreprises ont déposé une soumission, sont :

- ADL pour un montant de 21 593,00, 00 \$ + taxes (non conforme);
- Équipements de restaurants de L'Est inc. pour un montant de 25 252,00 \$ + taxes (conforme);
- Groupe Doyon Cuisine pour un montant de 28 747,94 \$ + taxes (conforme);

Considérant que le montant soumis respecte l'enveloppe budgétaire du projet.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TPST-201502-08 – Contrat pour la fourniture et l'installation des équipements de cuisine au CRER à Équipements de restaurants de L'Est inc. pour un montant de 25 252,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 7

DONS 8

COMMANDITE DE 1 000 \$ POUR LE SALON DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

201708-191 8.1

Considérant que la Chambre de commerce de la Pointe-de-l'Île sollicite une commandite pour le Salon du commerce et de l'industrie, qui aura lieu les 27, 28 et 29 octobre 2017;

Considérant que la Chambre de commerce de la Pointe-de-l'Île est un lieu de réseautage incontournable et un endroit privilégié pour développer des liens avec la communauté d'affaires;

Considérant que le mandat de l'organisme est d'assurer une qualité de vie et une prospérité durable, qui passe par l'achat local et la protection des emplois locaux, vision partagée par la Ville de Montréal-Est;

Considérant le partenariat avec la Chambre de Commerce de la Pointe-de-l'Île.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accorder une commandite de 1 000 \$ (forfait commandite, classification bronze, sans kiosque) pour le Salon du commerce et de l'industrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 450 \$ AU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI PATME POUR LE TRANSPORT DE SIX ENFANTS À UN CAMP DE VACANCES.

201708-192 8.2

Considérant que le programme « Carrefour vacances » est organisé par le Carrefour jeunesse emploi PAT/ME, qui organise un camp de vacances du 12 au 18 août 2017, au Centre Écologique de Port-au-Saumon, pour six jeunes de l'Est de Montréal issus d'un milieu défavorisé;

Considérant que le Carrefour jeunesse emploi PATME sollicite un don pour la location d'un véhicule sept passagers pour le transport des jeunes à ce camp, un volontaire agira à titre de chauffeur;

Considérant que ce programme existe depuis trois ans, et qu'il est financé par des contributions de partenaires divers, mais que la Ville de Montréal-Est n'a jamais été sollicitée à cet effet;
Considérant que le camp se retrouve cette année sans moyen de transport, et que le Carrefour jeunesse emploi PATME a pensé demander de l'aide à la Ville de Montréal-Est pour ne pas avoir à annuler le camp de vacances;

Considérant qu'un enfant de ce groupe habite à Montréal-Est, et que quatre enfants fréquentent l'école St-Octave;

Considérant que le Carrefour jeunesse emploi PAT/ME s'implique activement dans la communauté de Montréal-Est, notamment au sein du collectif d'intervention qui prend forme via l'école St-Octave et les coopératives d'habitation « Rive du St-Laurent » et « Fleuve de l'Espoir ».

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 450 \$ à Carrefour jeunesse emploi PAT/ME pour la location d'un véhicule, pour le programme « Carrefour vacances ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 500 \$ À L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE PATME POUR UN BAL SOULIGNANT LE 12^E ANNIVERSAIRE DE LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES

201708-193

8.3

Considérant que la Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles fête son 12^e anniversaire, et que pour l'occasion, un bal sera organisé en octobre prochain;

Considérant que la Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles sollicite une commandite de la part de la Ville de Montréal-Est pour cet événement;

Considérant que pour cette occasion, environ 275 personnes seront réunies au Centre Roussin;

Considérant que la Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles a pour mission de promouvoir et défendre les droits des personnes âgées et de regrouper des organismes, des groupes et des citoyens préoccupés par le bien-être des aînés;

Considérant que l'Association Bénévole PATME parraine la Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner 500 \$ à l'Association Bénévole PATME pour l'organisation d'un bal soulignant le 12^e anniversaire de la Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VERSEMENT, À MÊME LE MONTANT PERÇU POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE EN 2017, D'UNE SOMME DE 150 \$ ET, À MÊME LE POSTE BUDGÉTAIRE « SOUSCRIPTIONS », D'UNE SOMME ADDITIONNELLE DE 500 \$, À ACTION SECOURS, VIE D'ESPOIR POUR SA PROCHAINE CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR AMASSER DES FONDS AU MAGASIN-PARTAGE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

201708-194

8.4

Considérant que la résolution CM-201201013 prévoyait de réserver une somme de 150 \$ pour chaque célébration de mariage afin que les sommes, ainsi amassées, soient éventuellement versées à un ou plusieurs organismes dont la mission est d'encourager la persévérance scolaire et de verser les sommes ainsi accumulées à la fin d'une année civile dans un fonds dédié à la persévérance scolaire;

Considérant qu'un seul mariage a été célébré en 2017 par monsieur Robert Coutu, maire;

Considérant que le Conseil estime qu'il y aurait lieu de majorer ce don pour mieux pourvoir aux besoins de magasin-partage;

Considérant que l'organisme Action Secours, Vie d'Espoir fait annuellement une campagne de financement pour amasser des fonds au magasin-partage pour la rentrée scolaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De verser, à même le montant perçu pour la célébration des mariages en 2017, et du budget « Souscriptions », une somme de 650 \$, à Action Secours, Vie d'Espoir pour amasser des fonds au magasin-partage pour la rentrée scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRES NOUVELLES 10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201708-195

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)
ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)
ROCH SERGERIE, avocat
Greffier